



**CRÉDIT MUTUEL
DE BRETAGNE**

SECTION CMB RÉSEAU

1^{ER} SYNDICAT DE L'ENTREPRISE



! INSTANT CS

Comité Social et Economique

N°56

Juin 2025

Lettre d'information des Elus CFDT du CMB

➤ **BILLET D'HUMEUR DU PREMIER SEMESTRE DANS LE RÉSEAU**

C'est la direction qui le dit :

- Un absentéisme important depuis le mois de janvier, principalement en lien avec l'épidémie de grippe (la grippe a le dos large);
- un mouvement social soutenu en avril/mai;
- le lancement du nouveau PMT avec des organisations qui sont toujours en cours de déploiement;
- des outils qui nécessitent davantage de stabilité (PCE, ORO).

Tous ces éléments ont eu des impacts significatifs sur l'activité commerciale.

De nombreuses réussites sont pour autant relevées, que ça soit côté part ou côté pro (collecte en EBR et assurance vie au-delà du plan de marche, réussites en ANVP, un temps fort de qualité, une bonne avancée de la conquête pro et agri, tout comme des crédits pros).

La CFDT le sait : l'entreprise a la chance de pouvoir compter sur des salariés volontaires, impliqués et motivés par le service apporté aux sociétaires.

Il serait de bon ton que la direction adopte ces mêmes qualités et pas seulement dans de belles phrases.

➤ **BILAN DU FORFAIT JOURS 2024**

Comme tous les ans, la CFDT a demandé la révision de cet accord qui n'est pas favorable pour les salariés du réseau qui continuent d'exercer sur les horaires de travail des caisses locales et qui se retrouvent de plus lésés en nombre de jours de congés (pas de rattrapage des lundis de Pâques et de Pentecôte).

Rappelons qu'il est toujours possible de revenir sur un fonctionnement horaire classique en cas d'insatisfaction.

➤ **PROTOCOLE DE SORTIE DE GRÈVE ET SUIVI**

Le mouvement social a permis de négocier des mesures d'amélioration des conditions de travail.

Volet absentéisme :

- Recrutement de 50 CDI par anticipation et suivi des nouveaux recrutés en sureffectif (17 personnes au 31 mai).
- Recours à l'alternance pour le porter à 30 nouveaux. Au 31 mai il en reste 6 à recruter.
- Amélioration du process de l'absentéisme : leviers Adecco, CDD, itinérants.
- Les absences seront remplacées dès une semaine et les congés mater en totalité.

Depuis le début de l'année, le taux d'absentéisme mensuel oscille entre 6 et 7% (environ 200 salariés par mois). Cela questionne quant à la santé des salariés CMB ?

Volet objectifs :

- Suppression de l'indicateur collecte part et pro mis en place à date.
- Un process sera mis en place afin d'effectuer un rappel systématique aux managers des réseaux visant à tenir compte des absences dans la mise à jour de l'outil SPI, dès une semaine d'absence
- L'outil SPI est le seul outil en vigueur dans l'entreprise. Aucun autre compteur ne doit être mis en place. Un rappel a été fait aux DUT et DDC sur le sujet.

Dans le cas d'un discours dissonant à votre niveau, nous vous invitons à prendre contact avec vos élus CFDT.

Volet mutation fonctionnelle et promotion à 6 mois :

- Mise en application effective de ce point dès la sortie du protocole. La durée maximale est donc de 6 mois. Sans exception.
- Priorisation des CDD en CDI si cela se passe bien (pas de chiffres à date sur le nombre de CDD transformé en CDI)

Pour assurer la bonne mise en marche et application de ces différentes mesures, vos élus ont demandé la mise en place d'une commission ad'hoc de suivi.

***retrouver le détail de l'ensemble des mesures négociées en ouvrant la PJ présente dans ton mail adhérent CFDT.**

La possibilité de bénéficier des 10 jours de congés sans solde annuel est accordée sans justification mais demeure soumise aux contraintes de services. Ils ne peuvent être utilisés qu'après épuisement du solde de congés payés.

En cas d'absence lors d'une grève, le salarié n'a aucun délai de prévenance à respecter mais a simplement à communiquer la raison de son absence.

Nous nous retrouvons à la rentrée avec un agenda syndical qui s'annonce d'ores et déjà bien rempli. Des négociations sont à venir sur les sujets suivants : Qualité de Vie et Conditions de Travail, Mobilité Durable, accompagnement des réorganisations et prévoyance.



ADHÉREZ, ENSEMBLE NOUS AGISSONS !

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66% ou peut être déduite dans les frais réels.
Les cotisations servent à organiser la défense individuelle collective des adhérents, à informer (journaux et revues) et à former les militants.

VOS 3 PREMIERS MOIS DE COTISATIONS OFFERTS EN CE MOMENT !!

Go/CFDT

